



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : budget

Question au Gouvernement n° 2205

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Marcel Rogemont.

M. Marcel Rogemont. Madame la ministre de la culture et de la communication, vous faites partie des ministres rares, très rares, trop rares, qui bénéficient de crédits budgétaires supplémentaires dans un collectif budgétaire. Chacun se souvient ici que nombre de vos prédécesseurs ont subi de fortes réductions de crédits lors du vote de collectifs. Je tenais donc tout d'abord à vous remercier, comme je tiens à remercier le Gouvernement et les députés qui ont voté le collectif budgétaire en première lecture et qui ne manqueront pas de le voter très prochainement à l'issue de la prochaine lecture.

C'est un signe fort que vous adressez à la culture, à l'art et aux artistes. Si les crédits supplémentaires concernent les dégâts dus à la tempête, ils concernent aussi le spectacle vivant, et c'est ce que je veux retenir, alors que, trop souvent, le spectacle vivant est décrié, au point parfois de désespérer des artistes qui, chaque jour, apportent leur réflexion, leur création à un public sans cesse plus nombreux. (Exclamations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Ce signe fort intervient au moment où commence la saison des festivals d'été, véritable fête du spectacle vivant. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

J'ai bien compris que, de l'autre côté de l'hémicycle, le discours qui est tenu sur la culture, c'est beaucoup de bruit et peu de réflexion sur le fond ! (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Madame la ministre, qu'entendez-vous faire des crédits qui vous sont alloués ?

M. Bernard Accoyer. Rien !

M. Marcel Rogemont. Comment envisagez-vous d'approfondir la relation avec les artistes ? Quelle place voyez-vous dans notre société pour les artistes, ces créateurs de l'inattendu ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est Guignol !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, vous avez raison de souligner le caractère tout à fait exceptionnel des crédits qui ont été accordés au ministère de la culture et de la communication dans le cadre du collectif budgétaire (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.) Le Gouvernement, ainsi que les parlementaires qui l'ont voté, ont voulu ainsi donner, dès cet exercice, un signe incontestable de notre engagement en faveur du spectacle vivant.

Vous vous posez la bonne question: quelle place voulons-nous donner à l'art et aux artistes dans notre société ? Elle mériterait de plus amples développements, mais la réponse du Gouvernement est claire: face au risque de standardisation croissant et à l'organisation mondiale d'un commerce culturel, la création, dans nos sociétés démocratiques, est une nécessité vitale.

Le sens profond de notre politique culturelle, c'est de reconnaître le rôle que jouent les artistes pour exprimer le monde, mieux le lire, le bousculer aussi, le dépasser et le transformer, au contact direct des publics et dans des lieux de rassemblement. Et il incombe aux responsables de l'action publique, au premier rang desquels on doit

trouver le ministère de la culture, de rendre possible et accessible le spectacle vivant et de veiller à ce que cette création se conforte et se renouvelle.

Ces crédits supplémentaires constituent une vraie chance pour mon ministère. Ils me permettent de mettre en oeuvre, dès 2000, quatre objectifs que je veux privilégier: veiller à la formation et à la solidité des métiers du spectacle; reconstituer les marges artistiques des institutions culturelles, qui se trouvent aujourd'hui fragilisées par leurs charges de fonctionnement, et faire en sorte que l'équilibre soit maintenu; reconnaître le travail accompli, souvent à la marge des institutions, par des équipes nouvelles, sous des formes et par des modes d'expression artistique d'un type nouveau; enfin, prendre en compte le formidable mouvement de décentralisation culturelle, amplifié par la politique que nous avons menée à partir de 1981 et par l'extraordinaire floraison des initiatives des collectivités locales, avec lesquelles l'Etat se trouve souvent en partenariat - à cet effet, les deux tiers des crédits de ce collectif seront déconcentrés.

Voilà, monsieur le député, l'esprit dans lequel je compte mener ma politique à l'égard du spectacle vivant et les priorités que je me suis fixées. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Marcel Rogemont](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2205

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 2000, page 5330

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 juin 2000